Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le 04/12/2025
ID : 004-250400868-20251204-202531-DE

Délibération n° D–2025–31 (03/12)

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emploi

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé la création à compter du 1er janvier 2026 de deux emplois permanents dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
Un poste à 20 heures hebdomadaires et un autre poste à 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des cadres d'emploi est joint ci-après.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE la création à compter du 1er janvier 2026 de :

- Un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à raison de 20 heures hebdomadaires,

- Un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à raison de 15 heures hebdomadaires

Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

DIT que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 03 décembre 2025
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le 04/12/2025
ID : 004-250400868-20251204-202531-DE

Tableau des cadres d'emplois présenté en comité syndical du 03 décembre 2025

	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES	STATUTS
16 postes	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée	Titulaire
		16h	HORS CLASSE : Clavecin au 1er janvier 2026	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Accordéon	Titulaire
		16h	Clavecin	VACANT au 01/01/2026
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Théâtre (fin stage PEA au 01/01/2026)	Titulaire
		16h	Violon	Titulaire
		16h	Piano	Titulaire
		16h	Danse classique Manosque	VACANT au 01/09/2025
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Jazz	Titulaire
		8h	Hautbois	Titulaire
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone	Titulaire
		3h	Basson	VACANT au 01/09/2025
35 postes	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale	Titulaire
		20h	Chant lyrique	Titulaire
		20h	Flûte à bec	Titulaire
		20h	danse classique	Non titulaire
		20h	Piano	Titulaire
		20h	Violon	Titulaire
		20h	Formation musicale	Titulaire
		20h	Théâtre (sera vacant après stage PEA au 01/01/2026)	VACANT au 01/01/2026
		20h	Clarinette	Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Titulaire
		20h	Musiques actuelles	Titulaire
		20h	Flûte traversière	Titulaire
		20h	Saxophone	Titulaire
		20h	Piano	Non Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Non Titulaire
		20h	Danse Classique	Non titulaire
		18h	Danse jazz	Titulaire
		18h	Violoncelle	Non titulaire
		18h	Violon / Alto (au 01/09/2025)	Titulaire
		16h	Trompette	Non titulaire
		14h	chant	Non Titulaire
		13h	Flûte traversière	Non titulaire
		12h	Contrebasse	Non Titulaire
		10h	Percussions	VACANT depuis 01/01/2025
		10h	Alto	VACANT au 01/09/2025
		10h	Batterie	Non Titulaire
		10h	Danse Jazz	VACANT au 01/09/2025
		9h	Chant choral	Titulaire
		20h	Eveil musical et chant choral	Non Titulaire
		6h	Batterie Manosque	Non Titulaire
		5h	Musiques du Monde	VACANT au 01/09/2025
		4h	Galoubet	Titulaire
		4h	Batterie MAA Manosque	Non Titulaire
		4h	Basson au 01/09/2025	VACANT au 01/09/2025
		1h50	Musique assistée par ordinateur	VACANT
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale	non titulaire
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication	Titulaire
		35h	Directrice administrative	Titulaire
6	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)	Titulaire
		35h	Partothèque (CLD jusqu'au 23/08/2025)	Titulaire
		35h	Secrétariat	Titulaire
		35h	Accueil/Responsable scolarité	Titulaire
		20h	Accueil	Non titulaire
		15h	Ressources humaines	Non titulaire
-7	seront supprimés après avis CST début 2026			
53				